



Les responsables départementaux

FNEC-FP FO 53

CGT Educ'action 53

à Monsieur le Directeur Académique

DSDEN

Cité administrative - BP 23851

53030 – LAVAL cedex 9

A Laval, le 10 mars 2022

Objet : participation de nos organisations syndicales à l'instance partenariale sur la gestion de la crise sanitaire

Monsieur le directeur académique,

À l'heure où la loi dite de « transformation de la Fonction publique » remet en cause les prérogatives des instances paritaires, supprime les CHSCT et affaiblit le droit des personnels à être représentés par leurs organisations syndicales, Monsieur le Premier Ministre a mis en place, suite à la grève massive et historique du 13 janvier, une « instance partenariale nationale de concertation » sur la question de la « gestion de la crise sanitaire en milieu scolaire ».

Aujourd'hui, le 9 mars 2022, vous nous conviez à une nouvelle réunion organisée dans moins d'une semaine le 15 mars prochain, en visioconférence.

Il ne vous aura pas échappé qu'un point dédié est consacré à la situation sanitaire lors du prochain CHSCT prévu le 22 mars.

Cette pseudo-instance, que les personnels grévistes n'ont jamais demandée, ne répond pas à leurs revendications.

En effet, lors de la première réunion du 2 février 2022, la FNEC-FP FO et la CGT éduc'action ont porté les exigences des personnels, vos représentants n'ont, de fait, pu y répondre.

L'objectif de cette nouvelle « instance » apparaît donc pour ce qu'il est : une volonté de faire entériner par les organisations syndicales les décisions déjà prises par le gouvernement avec ses « autorités scientifiques », de faire partager l'auto satisfecit ministériel et gouvernemental au sujet de la gestion de la crise sanitaire tout en prétendant respecter le « dialogue social »

Or, le dernier protocole présenté le 11 février, s'il s'avère moins contraignant, ne s'accompagne pas des mesures d'urgence indispensables pour faire face à la situation.

Après la vague épidémique, qui peut croire que tous les problèmes posés lors de la crise sanitaire seraient résolus ?

Pas plus qu'elle n'acceptait que les élèves soient renvoyés chez eux dans le plus grand chaos, nos organisations n'acceptent qu'ils s'entassent au fond des classes.

Tous les enseignants absents doivent être remplacés par des personnels sous statut, ce n'est toujours pas le cas, que ce soit dans les écoles, les collèges ou les lycées.

Le recrutement des candidats au concours inscrits sur les listes complémentaires est certes un signal positif mais semble totalement dérisoire au regard des besoins urgents. La question du réabondement des listes complémentaires dans tous les concours reste plus que jamais d'actualité.

Parce que nous ne saurions faire autre chose que ce pour quoi les personnels nous ont mandatés, et parce que nous n'avons pas vocation à servir de caution aux futurs protocoles dits « sanitaires », nous décidons de ne plus participer aux réunions de « l'instance partenariale » que vous convoquez.

Pour autant, nous serons présents dans les instances officielles pour porter les revendications des personnels et pour que vous y apportiez des réponses, en particulier les comités hygiène sécurité et conditions de travail, qui sont largement sollicités par les collègues et qui ont les prérogatives d'émettre des avis, sur les consignes et mesures de sécurité prises par l'employeur.

Les prérogatives du chef de service que vous êtes, vous autorisent à ne pas suivre ce cadre fixé par notre ministère et qui contournent les instances statutaires existantes.

Soyez assurés, Monsieur le directeur académique, de notre parfaite considération.

Fabien Orain

Secrétaire départemental de la FNEC-FP FO 53



Véronique Heisserer

Co-secrétaire départementale de la CGT Educ'action 53

